

**Sujet :** [INTERNET] A l'attention de Madame Nicole Devauchelle

**De :** Annaïg Huelvan

**Date :** 22/07/2020 14:58

**Pour :** pref-enquete-reserve-iroise@finistere.gouv.fr

**Copie à :** Jean Luc Milin <jeanlucmilin@leconquet.bzh>

Madame,

Bien qu'adjointe à l'Environnement au Conquet, c'est à titre personnel que j'apporte aujourd'hui ma contribution à cette enquête publique, pour que puisse être préservé l'un de ces trop rares derniers bastions de nature non artificialisée que constitue l'archipel de Molène.

Je contribue aujourd'hui à cette enquête publique pour les mêmes raisons que celles qui m'avaient amenée, il y a maintenant 17 ans, à créer et présider la seule association *pro* parc marin lors de sa genèse - une âpre lutte pour que ce paradis de la biodiversité marine soit reconnu en tant que tel, mis en valeur et partagé. Puisque contrairement à ce que certains affirment, une réserve naturelle ou un parc ne sont pas une atteinte aux libertés individuelles ! La protection passe certes par quelques restrictions. Mais c'est avant tout une gestion collective, pérenne et pédagogique : bref une ouverture ! Le bon plaisir immédiat de quelques uns n'est évidemment pas l'intérêt durable de tous.

Encore une fois, il serait absolument contraire au sens de l'histoire de renoncer à protéger l'une des toutes dernières zones naturelles sauvages de notre littoral. Or il est impératif de se donner les moyens de cette protection.

Malheureusement, force est de constater que la pédagogie ne suffit pas. Il ne suffit pas de dire à certains usagers que leur présence nuit à la biodiversité. Il convient de leur interdire fermement certains périmètres aux enjeux fondamentaux – des périmètres somme toute restreints, déterminés après un long travail de concertation, et qui, raisonnablement, n'altèrent aucunement la qualité de vie réelle de nos congénères humains !

Le biodiversité de la Mer d'Iroise n'est pas qu'un décor flatteur pour les loisirs d'un Homme définitivement dominant. Nous faisons partie de cette biodiversité. Et ne pas la préserver, c'est simplement scier la branche sur laquelle nous sommes assis.

En outre, toujours au regard du sens de l'histoire (juste histoire de sauver notre vie sur terre !), cette réserve constitue un véritable atout touristique. Nous parlons évidemment ici d'un tourisme durable, et non d'un tourisme de masse sans foi ni loi. Un territoire qui sait préserver ses richesses, et en particulier sa biodiversité, est un territoire qui se distingue et donc développe son attractivité. Au-delà de ses indispensables qualités environnementales, cette réserve naturelle est donc aussi un atout économique.

Comme il y a 17 ans, lorsqu'est née la mobilisation en faveur de la création du premier parc naturel marin de France, on observe aujourd'hui encore qu'il reste bien plus aisé de se mobiliser contre quelque chose (souvent avec des arguments très individualistes, bien éloignés de l'intérêt commun) que de porter une démarche constructive. Par nature, les gens « pour » ne ressentent pas l'impérieuse nécessité de la faire savoir. C'est bien dommage !

L'extension de cette réserve naturelle, mesurée et réfléchi, s'inscrit dans un contexte de prise de conscience croissante de la nécessité de préserver la biodiversité. C'est un développement logique de la démarche de création de parcs naturels.

Annaïg Huelvan, 6, impasse Joseph Taniou - Le Conquet.